



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 02_2025_21

L'An deux mil vingt-cinq, le 31 mars, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 26/03/2025

DATE D'AFFICHAGE : 26/03/2025

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 18 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Valéry LAURENT, Mme Isabelle ARMAND, M. Richard PELISSERO, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, M. Hugues MASLARD, Mme Virginie CORDIER, Mme Manuella SAINTEROSE, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON, Mme Emeline LESAGE BORDIER.

Excusé(es) représenté(es) : M. Joseph AFONSO procuration à M. Valéry LAURENT, M. Christian TANAÏS procuration à M. Pierre CAMBON, M. Thierry ETIENNE procuration à M. Arnaud CHERON, M. Louis BREC procuration à M. Igor TRICKOVSKI.

Excusé(es) non représenté(es) :

Absents(es) : Mme Stéphanie MARTINI.

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND.

OBJET : ADHESION AU SIGEIF AU TITRE DE LA COMPETENCE D'AUTORITE ORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE GAZ.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2224-31, L2224-37 et L.5211-18 ;

VU le décret du 31 décembre 1903 portant constitution su Syndicat Intercommunal du Gaz ;

VU les statuts du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Île de France autorisé par arrêté inter préfectoral n°2014342- 0031 en date du 8 décembre 2014 et, notamment leur article 3 prévoyant l'admission de nouvelles communes dans le périmètre du SIGEIF ;

VU la délibération du comité d'administration 25-05 en date du 03 février 2025 du SIGEIF qui émet un avis favorable à la demande d'adhésion de la Commune au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz ;

VU la délibération n° DEL CM 02_2025_20 en date du 31 mars 2025 portant adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Île de France (SIGEIF) ;

CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt pour la Commune de Villejust d'adhérer au SIGEIF au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service publique de distribution de gaz ;

CONSIDERANT l'avis de la commission municipale en date du 24 mars 2025 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE le transfert au SIGEIF de la compétence, prévue à l'article 2.01 de ses statuts, d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 31/03/2025*

*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*

